

PROCES VERBAL
de la réunion du comite syndical
du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique
de la vallée du Touch et de ses affluents

Du 12 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze et le 12 juin à 9h30, les membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis dans la salle de Conférence de la Maison du Touch – 12 rue Notre Dame à RIEUMES 31370, sur convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Mesdames : VITET Martine, BOYE Brigitte, LAUGA Hélène, MAYEUX-BOUCHARD Marie-Hélène, MEIFFREN Isabelle.

Messieurs : BAQUIE André, LECUYER Philippe, GABARRE Gérard, MAUMUS Jean-François, SAINT BLANCAT Claude, ABADIE Marc, LERAT Jacques, DINTILHAC Pierre-Alain, BOUE Pierre-Louis, BENAZET Jean-François, MERCANTI Jean-Paul, COUSSEAU Serge, SACAREAU Jean-Jacques, LARRIEU Joël, MEDOUS Francis, ZARDO Léonard, COULAND Patrick, DUMAS Jean-Louis, LECUSSAN Alain, BONNEMAISON Guy, BORALI Michel, DUTRAIN Jérôme, DUTRAIN Marc, PAVAN Jean-Pierre, BARELLI Jean-Marc, VALIERE Pascal, GADBIN Ghislain, TOFFOLON Joseph, CASTIES Nicolas, LAGUENS Bernard, QUERE Gilbert, PELLEGRINO Joseph.

Etaient excusés :

Mesdames BARES Françoise, BAHEU Mélina, TASSELI Josiane, SALVADOR Annie, MIRALLES Hélène, COURTOIS-PERISSE Jennifer, LECLERC Marie-Claude.

Messieurs DUPRAT André, ANDREU SEIGNE Aurélien, MONTLIBERT Roger, ARCIDET Régis, EQUILBEC Laurent, POUSSOU Gérard, BOUCHARD Nicolas, COMAS Martin, ESCOULA Louis, DE MELLIS Arnaud, KOZIOL François, GASQUET Etienne, ALM Dominique, AUBERT Alain, ATSARIAS Roger.

Pouvoirs :

Monsieur GASQUET Etienne à Monsieur PAVAN Jean-Pierre.

Madame SALVADOR Annie à Monsieur ZARDO Léonard.

Monsieur POUSSOU Gérard à Monsieur BOUE Pierre-Louis.

Madame TASSELI Josiane à Monsieur MERCANTI Jean-Paul.

Madame COURTOIS-PERISSE Jennifer à Monsieur LECUSSAN Alain

Monsieur ATSARIAS Roger à Madame MAYEUX-BOUCHARD Marie-Hélène.

Madame LECLERC Marie-Claude à Monsieur PELLEGRINO Joseph.

Monsieur EQUILBEC Laurent à Monsieur DINTILHAC Pierre-Alain.

Le Président fait l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur MERCANTI Jean-Paul a été proclamé secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant de procéder au vote, le Président informe l'assemblée qu'après réflexion, il s'avère plus judicieux d'augmenter le nombre de vice-présidents à élire, toujours dans la limite de 20 % de l'effectif total du conseil.

Il propose donc d'annuler la délibération prise lors de la dernière Assemblée du 26 mai dernier et qui proposait 3 vice-présidents, car il souhaite en désigner 4 : à l'unanimité des présents, 4 vice-présidents seront donc à désigner.

Le Président invite le Comité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des vice-Présidents.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Bulletins blancs ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Madame MAYEUX-BOUCHARD Marie-Hélène a obtenu 36 voix.

Madame MAYEUX-BOUCHARD Marie-Hélène a été proclamée **1^{ère} vice-Présidente**.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Monsieur GABARRE Gérard a obtenu 45 voix.

Monsieur GABARRE Gérard a été proclamé **2^{ème} vice-Président**.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 23

Monsieur MAUMUS Jean-François a obtenu 45 voix.

Monsieur MAUMUS Jean-François a été proclamé 3^{ème} vice-Président.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

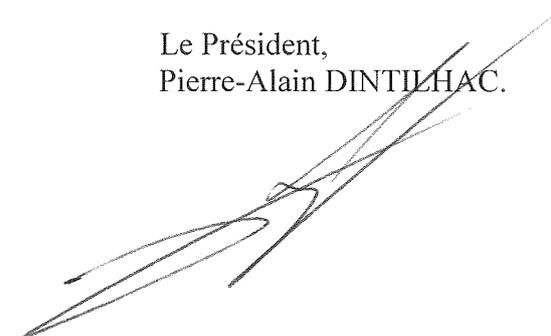
Madame VITET Martine a obtenu 23 voix.

Monsieur GADBIN Ghislain a obtenu 8 voix.

Monsieur VALIERE Pascal a obtenu 14 voix.

Madame VITET Martine a été proclamée 4^{ème} vice-Présidente.

Le Président,
Pierre-Alain DINTILHAC.



APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'approbation du Règlement Intérieur est reportée à la prochaine séance, dont la date est à définir.

ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Président et Vice-présidents sont fixées par référence au montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 1015.

Le SIAH a un taux maximal (en % de l'indice 1015) de 145 % pour le Président (soit 5 512,13 €) et de 72,50 % pour les vice-présidents (soit 2 756,06 €), en prenant garde de ne pas dépasser l'enveloppe indemnitaire globale.

Le comité syndical, après délibération, décide d'octroyer au président 13,5 % de 145% de l'indice 1015 (soit ± 744 € bruts) et aux vice-présidents 9 % de 72,50 % de l'indice 1015 (soit ± 248 € bruts).

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président : Mr DINTILHAC Pierre-Alain

- Monsieur LAGUENS Bernard
- Monsieur MERCANTI Jean-Paul
- Monsieur QUERE Gilbert
- Monsieur SACAREAU Jean-Jacques

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION BASSIN VERSANT

Le Président : Mr DINTILHAC Pierre-Alain

- Monsieur BAQUIE André
- Monsieur BOUE Pierre-Louis
- Madame BOYE Brigitte
- Monsieur EQUILBEC Laurent
- Monsieur LERAT Jacques
- Monsieur MAUMUS Jean-François
- Monsieur TOFFOLON Joseph

Cette liste est susceptible d'évoluer dans le temps : aucun souci pour les « retardataires » intéressés par cette commission.

DESIGNATION DU DELEGUE A L'ORGANISME UNIQUE (SMEA)

Avant de désigner le délégué au SMEA, le Technicien de Rivière, Monsieur LUCAS Jean-Baptiste, explique aux membres de l'assemblée ce que signifie le terme « Organisme unique » :

Le rôle de l'Organisme Unique est de constituer un dossier d'autorisation pluriannuel, de gérer un volume d'eau global de 37M de m³, d'organiser les prélèvements et de gérer les situations de crise notamment les périodes de sécheresse.

C'est le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement qui a été désigné comme **Organisme Unique en charge de la gestion collective de l'eau pour l'irrigation**. Il est constitué d'une Commission Hydrographique regroupant un collège de collectivités de 9 membres et un collège d'irrigants de 9 membres (dont au moins 1 membre issu du bassin versant de la Louge aval et 1 membre issu du bassin versant du Touch).

- **Monsieur DINTILHAC Pierre-Alain** est désigné comme délégué au SMEA

DESIGNATION DU DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

- Madame BOYE Brigitte

INTERVENTION DES TECHNICIENS DE RIVIERES

- HISTORIQUE ET MISSIONS DU SIAH DU TOUCH

Le Touch :

- 73 km de cours principal entre Lilhac et Toulouse
- 7 affluents majeurs
- 512 km² de bassin versant
- 3 retenues collinaires
- Le Canal de Saint Martory pour la réalimentation du Touch aval

La première association regroupant les riverains du Touch a été créée en 1850 par Décret signé de Louis Napoléon III. Présidée, les dernières années de son existence, par Monsieur Amboise RENDU, son but était de gérer le curage et l'endiguement du Touch, avant que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Touch et de ses affluents ne soit constitué en décembre 1974, et son premier président fût Monsieur Julien RUMEAU.

Il se substituait à l'Association des Riverains du Touch, dissoute cette même année, en reprenant les mêmes objectifs : entretien des berges, curage en les complétant par un volet relatif à l'hydraulique agricole.

Regroupant à l'origine 26 communes, son siège social est établi à la Mairie de Rieumes en novembre 1976 ; le SIAH est définitivement confirmé par Arrêté Préfectoral.

Après un retrait et trois nouvelles adhésions, le SIAH regroupe, à ce jour, 29 communes adhérentes et 1 communauté de Communes.

Ses objectifs sont étendus en octobre 1980 à l'assainissement des terres agricoles par création et calibrage des collecteurs et à la création de ressources en eau.

C'est ainsi que sont créées 3 retenues collinaires sur le cours du Touch ou de ses affluents :

- ✓ Retenue de la Bure en 1987 (4 millions de m³)
- ✓ Retenue de Saint André – Fabas en 1988 (2 millions de m³)
- ✓ Retenue de Savères en 1989 (2 millions de m³)

Ces retenues ont une vocation agricole (fourniture en eau à usage agricole) mais elles servent aussi au maintien du débit d'étiage. Elles ont également pour objectif (retenue de la Bure essentiellement, mais aussi Savères) de réalimenter le Touch pendant la période de fermeture du canal de Saint Martory et de sécuriser l'alimentation en eau du Syndicat d'eau potable des Coteaux du Touch.

Durant toutes ces années et jusqu'en 2006 avec le concours du Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement (S.D.E.A.) pour la maîtrise d'œuvre, le Syndicat a procédé à l'entretien des berges du Touch, au nettoyage du lit et au confortement des digues.

Depuis, des techniques nouvelles dites techniques végétales ont été adoptées.

- POINT SUR LES TRAVAUX et PRESENTATION DES PROJETS EN COURS

- ⇒ Le marché de réfection de berges

C'est un marché à tranches, dont la durée totale est de 3 ans et qui a été attribué à l'entreprise NAUDIN pour un montant estimé de 516 465 euros ; l'avancement des travaux dépend des accès aux cours d'eau (climat et cultures). Actuellement : 171 088, 53 euros ont été réalisés ; il reste donc pour 345 376,47 euros de travaux à réaliser.

- ⇒ Travaux de restauration d'un tronçon de l'Aussalot

Lors des derniers épisodes pluvieux de février 2014, le fossé situé entre les parcelles C876/699 et C169 aurait occasionné le débordement du ruisseau de l'Aussalot sur le terrain de Monsieur EL MOUDAD, résidant au 255 Route de l'Aérodrome au Lherm.

Lors du déplacement de Mademoiselle CAUSSE Céline, Technicienne de Rivière du SIAH, au bord du cours d'eau, le lotissement ainsi que la propriété de Monsieur EL MOUDAD ont été bâtis sur une ancienne zone de prairies humides naturellement propice aux débordements qui étaient auparavant évacués par un ancien fossé aujourd'hui comblé faute d'entretien de la part des propriétaires avoisinants. Ces faits expliquent donc en partie ces débordements.

Il conviendrait de poser un clapet anti-retour à l'amont du fossé afin d'éviter la remontée des eaux de l'Aussalot dans le lotissement. Le SIAH du Touch sera alors en mesure d'apporter au propriétaire riverain tous les conseils techniques nécessaires mais ne sera pas à même de les financer. Par contre, le syndicat prendra à sa charge les travaux de nettoyage des 1 200 ml de berges, soit un montant estimé à 8 950 € HT et validé par l'équipe de l'ancien Président du SIAH, Monsieur TROCH Christian.

Les membres de l'assemblée actuelle, à l'unanimité des présents, approuvent ces travaux.

⇒ Procédure judiciaire relative aux remblais en lit majeur (Toulouse)

Le Technicien de Rivière explique au Conseil Syndical que le SIAH a reçu un avis d'audience devant le Tribunal Correctionnel de Toulouse pour être entendu en tant que victime dans la procédure concernant GERLERO Jean, suite à un remblai Impasse de la Flambère à Toulouse.

Le Syndicat est représenté par Maître LARROUY-CASTERA Xavier, avocat à la Cour, pour défendre les intérêts du SIAH dans cette instance en se portant partie civile.

L'affaire est en cours.

⇒ Pollution du Touch (St Martin du Touch)

Depuis plusieurs années, une pollution récurrente est déplorée sur la rivière à Saint Martin du Touch.

Diverses rencontres sur le terrain entre les services techniques de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (CUGT), de VEOLIA, de la Police de l'EAU et du SIAH du Touch, ont permis de définir clairement le secteur à l'origine de cette pollution : le réseau de ramifications autour de l'aéroport de Toulouse –Blagnac.

Les riverains sont sensibilisés : ils nous envoient des photos lorsqu'ils découvrent un site de pollution. Mais la Police de l'Eau n'est pas apte à s'y déplacer assez rapidement (trop peu d'effectifs sur la Haute-Garonne). Des articles de presse sont systématiquement passés dans La Dépêche pour informer la populace de ces faits et étayer les plaintes déposées au Commissariat, mais elles sont classées sans suite.

Prochainement, le SIAH va programmer une rencontre avec les responsables du Service Environnement de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac pour ouvrir les discussions et essayer de trouver un terrain d'entente.

Affaire à suivre.

L'Assemblée n'ayant pas de questions, le Président remercie les membres présents ce jour.
La séance est levée à 11 heures 45.

Le Président,
Pierre-Alain DINTILHAC.

